Vendredi 10 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 13.

# LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

| | Un an. | Six mois. | Trois mois. |
|---|---|---|---|
| Paris | 30 fr. | 16 fr. | 9 fr. |
| Départements | 36 » | 19 » | 11 » |
| Étranger | 42 » | 23 » | 13 » |

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

Annonces, 50 cent. la ligne.



**Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :**

**1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;**
**2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;**
**3° La revue des journaux de Paris du matin;**
**4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.**

IL DONNE EN OUTRE :

**5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;**
**6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;**
**7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.**

**Paris, 9 Mars.**

## SITUATION EXTÉRIEURE.

Nous sommes heureux de le dire, la situation extérieure est bonne ; notre jeune République n'a pas à craindre les immenses désastres et les déchirements d'une guerre générale. Dans la situation actuelle de l'Europe une guerre générale est matériellement impossible. Si nous avons contre nous le mauvais vouloir de quelques rois et probablement aussi l'hostilité de deux empereurs, en revanche nous avons pour nous tous les peuples ; l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie ont salué avec acclamations l'avénement de la République française. En présence de ce hourra unanime des peuples que pourraient donc faire les rois ?

Notre ancienne ennemie, l'Angleterre, est, cette fois, bien résolue à nous laisser en paix. Dans la dernière séance de la Chambre des communes, sir Robert Peel a prononcé, au sujet du rôle pacifique qu'il convient à l'Angleterre de jouer dans ces circonstances, des paroles que la Chambre des communes tout entière a vivement applaudies :

« Je suis bien convaincu d'une chose, a-t-il dit, c'est que la véritable politique de l'Angleterre lui prescrit de s'abstenir de la manière la plus complète, la plus absolue, de toute intervention dans les affaires intérieures du pays où cette étonnante révolution sociale a eu lieu. (Applaudissements sur tous les bancs de la Chambre.)

» J'espère que nous pourrons, comme par le passé, exercer tous les devoirs de l'hospitalité. (On applaudit.) Je considère comme de la plus haute importance pour l'humanité que l'Angleterre soit un lieu de refuge pour les victimes de tous les grands changements politiques. Il en a été ainsi dans d'autres temps. J'espère qu'il continuera d'en être de même de nos jours ; mais lorsqu'après avoir reçu de malheureux exilés, notre hospitalité a été exploitée pour troubler les arrangements politiques de l'Europe, on a fait des choses que je regarde comme l'abus de cette hospitalité. (On applaudit.) Si l'Angleterre s'arrange pour être le refuge des victimes des révolutions politiques, elle ne doit pas servir de foyer d'intrigues s'exerçant dans d'autres nations. La règle qui est bonne pour une monarchie est bonne aussi pour une république. J'ai appris avec satisfaction que notre gouvernement était décidé à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la France, et je suis convaincu que cette assurance recevra son exécution avec une parfaite bonne foi et l'honneur le plus scrupuleux. (Écoutez !)

» Je ne reviendrai pas sur les événements. La France est encore dans l'agonie, dans les palpitations d'une grande révolution sociale. Je n'attache pas trop d'importance à ce que dit tel ou tel journal. Nous savons qu'un gouvernement provisoire est établi. L'assemblée qui doit constituer le gouvernement permanent n'est pas encore convoquée ; mais je ne puis m'empêcher d'exprimer l'espoir le plus ardent que ceux qui dirigent les destinées de la France veuillent bien se contenter de leur propre condition sociale. J'espère qu'il sera au pouvoir de la France de montrer une forme de gouvernement fort dans ses ressources intérieures, et une forme de gouvernement conciliant une indépendance parfaite avec les égards dus aux droits résultant des traités ; qu'elle ne nous offrira pas l'exemple de cet esprit d'agression, de cette ambition d'agrandissement territorial qui pourrait mettre en péril la paix de l'Europe et causer un préjudice irréparable au monde civilisé. » (Bruyants applaudissements.)

Et qu'on ne croie pas que ces paroles cachent un piége! Non. L'Angleterre de nos jours n'est plus l'aristocratique Angleterre de Pitt! Le jour où le bill de réforme est venu enlever à l'aristocratie la direction exclusive des affaires, cette caste puissante a été blessée à mort. Vaincue sur le terrain politique, elle n'a pas tardé aussi à l'être dans l'arène économique. La loi des céréales, qui grossissait son revenu aux dépens du peuple ; la loi des céréales sur laquelle reposait en partie l'édifice de sa monstrueuse fortune, cette loi d'iniquité qui frappait le pauvre pour accroître la fortune du riche, lui a été ravie grâce aux énergiques efforts d'une association recrutée dans toutes les classes de la nation. Aujourd'hui, ce n'est donc plus le vieux esprit de l'aristocratie qui dirige le gouvernement anglais comme au temps de Pitt, c'est l'esprit vivant de la démocratie, et voilà pourquoi nous voyons les hommes d'État anglais eux-mêmes fraterniser avec la France, et les journaux le *Times* et le *Chronicle*, par exemple, poursuivre de leurs sarcasmes amers la dynastie déchue.

Ailleurs, en Belgique, en Allemagne, que voyons-nous? Partout des princes obligés de céder à l'élan unanime de leurs peuples, qui demandent des réformes, l'indignation au visage et les yeux tournés vers la France. Certes, s'il est un pays antipathique à la guerre, c'est bien en ce moment l'Allemagne. Que le roi de Prusse s'avise demain de vouloir faire marcher contre la France les soldats des provinces rhénanes, et il verra sa propre armée se tourner contre lui, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de repousser une agression de la France. La Suisse et l'Italie sont avec nous ; l'Autriche seule nous est hostile, et peut-être si la Lombardie se lève en masse pour chasser ses oppresseurs, si le peuple italien nous appelle, nos bataillons iront-ils revoir ces plaines de l'Italie que les exploits de nos pères ont illustrées. Mais, en ce cas même, la guerre ne serait que partielle; ce serait une affaire à vider entre l'Autriche et nous, et avec l'aide de Dieu, comme à Arcole, à Montenotte, à Lodi, à Marengo, elle serait vidée à l'honneur de la France.

Reste la Russie, menaçante dans le lointain; mais pour nous atteindre, il faudrait que les troupes russes s'ouvrissent un chemin à travers l'Allemagne; or, aucune nation n'est en ce moment plus que la Russie abhorrée des Allemands; depuis 1815, l'influence russe pèse sur l'Allemagne, et les compatriotes de Carl Sand sont peu disposés à prêter leur pays comme un champ de bataille, aux hordes de Nicolas.

Jamais, nous pouvons le dire, la situation au dehors n'a été meilleure ; jamais, à aucune époque de notre histoire, même sous le déplorable régime de la paix à tout prix que nous venons de traverser, nous n'avons eu de plus solides et de meilleures garanties de paix. Si donc l'inquiétude règne au dedans, si le commerce et l'industrie sont en proie à une crise, n'en accusons point les affaires du dehors ; n'en accusons que les fausses mesures économiques et financières qui ont été prises à l'intérieur; n'en accusons que MM. les organisateurs du travail et du crédit.

Si le Gouvernement provisoire avait assez de sagesse pour ajourner les utopies de ces Messieurs ; s'il avait le courage de révoquer les détestables mesures qu'ils lui ont fait prendre, la diminution des heures de travail, la création des comptoirs d'escompte, l'organisation des ateliers nationaux, et si en même temps il dégrevait les impôts qui atteignent de plus près la vie et le travail du peuple; s'il remplaçait la conscription par l'enrôlement volontaire ; s'il supprimait les droits sur les denrées alimentaires, le pain, le bétail, les salaisons ; s'il diminuait les droits qui grèvent les matières premières indispensables à l'industrie, la laine, le coton, le fer, l'acier; s'il mettait fin au monopole des banques sans y substituer le sien, alors certes, la confiance ne tarderait pas à renaître, le commerce et l'industrie à refleurir. Notre révolution, si admirablement commencée, pourrait accomplir son œuvre avec l'abondance au dedans et la paix au dehors. L'ère nouvelle commencerait comme une fête, et cette fois toutes les promesses que l'on a si souvent vainement faites aux travailleurs, promesses d'une suffisante vie et d'un salaire assuré, pourraient être remplies. Avec la liberté à l'intérieur et la paix au dehors, toutes les améliorations, tous les progrès ne deviennent-ils pas possibles?

## CIRCULAIRE

### DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AUX RECTEURS DES ACADÉMIES.

Le ministre de l'instruction publique adresse aux recteurs de l'université l'étrange circulaire que nous reproduisons plus bas. Le citoyen Carnot s'est évidemment laissé emporter par un zèle exagéré. Peu s'en est fallu que l'amour de l'égalité ne l'ait poussé à proclamer l'égalité de l'intelligence. Or, c'est la seule égalité que Dieu refuse à l'homme, et que la République ne saurait nous donner. Nous ne nous attachons pas à démontrer tout ce qu'il y a d'absurde dans cette assimilation d'une assemblée constituante à un jury qui attend bénévolement les projets de loi que voudra bien lui présenter l'élite de la chambre, et opine du bonnet sur les questions qui lui sont soumises. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit nécessaire de faire ressortir le danger qu'il y aurait à laisser ainsi les destinées de la nation aux mains d'une petite cohorte d'ambitieux. La circulaire du ministre de l'instruction publique offre un danger plus grand encore, et nous allons le signaler.

A une époque où, dans l'université comme ailleurs, tous les gens en place se trouvent en quelque sorte sous le coup d'une destitution imminente, une circulaire adressée par un ministre aux employés qui relèvent de son département devient une véritable injonction; un avis, un simple conseil, acquièrent l'autorité d'un ordre. Or, c'est à la veille des élections, à propos des élections mêmes, que le ministre adresse une pareille circulaire aux recteurs des Académies ! Le décret du Gouvernement provisoire relatif aux élections n'était-il pas suffisamment libéral? N'a-t-il pas obtenu l'assentiment de toute la nation? Et n'est-ce pas attenter à la liberté même qui doit présider à cette grande épreuve que d'intervenir en insinuant une pensée étrangère en décret? Vouloir être plus libre que la liberté, c'est retomber dans l'esclavage. Mettre le peuple en défiance contre l'intelligence et l'éducation, c'est se nier, c'est nier la Révolution; c'est aussi, ne l'oublions pas, priver la France de ses forces intellectuelles à l'heure où elle en a le plus pressant besoin !

Monsieur le recteur,

Il n'est aucune partie de l'instruction primaire qui ait été plus négligée, sous les précédents gouvernements, que la formation des enfants comme citoyens. Cela devait être. Mais c'est une négligence dont il est à craindre, si nous n'y prenons garde, que nous ne supportions aujourd'hui le dommage.

Il ne faut pas nous le dissimuler, beaucoup de citoyens, surtout dans nos campagnes, ne sont pas suffisamment instruits de leurs droits, et par conséquent de leurs devoirs. Ils ne savent pas quels sont les bienfaits que le peuple doit attendre de l'État républicain, et par conséquent combien peu il leur est permis d'être indifférents au choix des hommes qui, dans quelques jours, vont revêtir le caractère auguste de mandataires de la nation. Ils commettraient un mensonge politique si leurs représentants ne les représentaient pas véritablement.

Je manquerais à mes devoirs, monsieur le recteur, si je ne me préoccupais des moyens de remédier aussi promptement que possible à ce grave défaut. J'espère y réussir, avec votre concours. Le principe à faire prévaloir pour assurer une représentation véritable est bien simple; et, dans ce moment, nous n'avons à nous proposer autre chose que son triomphe.

La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera infiniment mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée suffira aux plus pauvres.

Il ne faut pas oublier que, dans une grande assemblée comme celle qui va se réunir, la majeure partie des membres remplit le rôle de jurés. Elle juge par oui ou par non si ce que l'élite des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté et de bon sens : elle n'invente pas.

Voilà le principe fondamental du droit républicain, en ce qui concerne la représentation nationale, et il est si simple qu'il sort naturellement de l'esprit de tout le monde. Mais ce qu'il faut faire comprendre à tout le monde, c'est qu'il est criminel de l'outrager. C'est une leçon qu'on ne peut faire qu'en touchant à la théorie des droits du citoyen.

C'est à quoi je veux utiliser dès à présent avec votre concours, monsieur le recteur, le corps des instituteurs primaires. Excitez autour de vous les esprits capables d'une telle tâche à composer en vue de vos instituteurs des cours manuels, par demandes et par réponses, sur les droits et les devoirs du citoyen. Veillez à ce que ces livres parviennent aux instituteurs de votre ressort, et qu'ils deviennent entre leurs mains le texte de leçons profitables. C'est ce qui va se faire à Paris sous mes yeux ; imitez-le.

C'est à nous, monsieur le recteur, à réparer dans la mesure de nos forces le tort que cette lacune dans l'enseignement primaire menace de causer aujourd'hui à la France. C'est l'instruction publique qui en a la responsabilité ; c'est à elle à corriger aujourd'hui par son énergie la faute commise dans le passé.

Que nos trente-six mille instituteurs primaires se lèvent donc à mon appel pour se faire immédiatement les réparateurs de l'instruction publique devant la population des campagnes. Puisse ma voix les toucher jusque dans nos derniers villages! Je les prie de contribuer pour leur part à fonder la République. Il ne s'agit pas, comme au temps de nos pères, de défendre contre le danger de la frontière; il faut la défendre contre l'ignorance et le mensonge, et c'est à eux qu'appartient cette tâche.

Des hommes nouveaux, voilà ce que réclame la France. Une révolution ne doit pas seulement renouveler les institutions, il faut qu'elle renouvelle les hommes. On change d'outil quand on change d'ouvrage. C'est un principe capital de politique, et il ne sera pas difficile non plus à vos instituteurs de le justifier et de le faire comprendre.

Mais pourquoi nos instituteurs primaires ne se présenteraient-ils pas non-seulement pour enseigner ce principe, mais pour prendre place eux-mêmes parmi ces hommes nouveaux? Il en est, je n'en doute pas, qui en sont dignes : qu'une ambition généreuse s'allume en eux ; qu'ils oublient l'obscurité de leur condition : elle était des plus humbles sous la monarchie ; elle devient, sous la République, des plus honorables et des plus respectées. La libéralité des lois républicaines ouvre à ceux qui auront su agir assez puissamment sur l'esprit de leurs cantons la plus belle carrière à laquelle puissent aspirer les grands cœurs.

Qu'ils viennent parmi nous, au nom de ces populations rurales dans le sein desquelles ils sont nés, dont ils savent les souffrances, dont ils ne partagent que trop la misère. Qu'ils expriment au sein de la législature les besoins, les vœux, les espérances de cet élément de la nation si capital et si longtemps délaissé. Plus ils seront partis de bas, plus ils auront de grandeur, puisque leur valeur morale sera la même que celle de la masse qu'ils résument.

Tel est, monsieur le recteur, le service nouveau que, dans ce temps révolutionnaire, je réclame du zèle de MM. les instituteurs primaires. En attendant qu'ils puissent enseigner aux enfants avec le calme nécessaire les droits élémentaires du citoyen, il faut qu'en toute hâte ils en instruisent les adultes. C'est une tâche qui n'est pas au-dessus de leurs forces, et vous les y aiderez.

Recevez, monsieur le recteur, etc.

*Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,* CARNOT.

---

Voici enfin une bonne mesure économique. Le Gouvernement provisoire vient de décréter l'établissement de bureaux de renseignements, où les ouvriers pourront aller prendre connaissance des mouvements de l'offre et de la demande des bras; où ils pourront savoir en quels lieux le travail abonde et en quels lieux il est rare. Nous reviendrons sur cette importante mesure qui ne peut manquer d'exercer la meilleure influence sur la condition des travailleurs.

---

## REVUE DES JOURNAUX.

**Le National.** — De même que l'acte héroïque dont Paris vient de prendre l'initiative a été soumis à la ratification des départements, de même il est en ce moment soumis à la ratification de l'Europe. La liaison de Paris avec l'Europe, pour être bien moins étroite qu'avec nos départements, n'en est pas moins réelle, et le rôle européen de cette cité est un des faits les plus considérables et les plus caractéristiques de notre époque. L'adhésion de la France n'a pas manqué à Paris; l'adhésion de l'Europe ne lui manquera pas davantage.

Si Paris n'a pas été désavoué par la France, c'est qu'à vrai dire il n'est que la concentration active de notre grande patrie, sa tête, sa voix, son bras. Si Paris n'est pas non plus désavoué par l'Europe, c'est que, depuis longtemps, il est le point commun vers lequel se tournent avec complaisance les intelligences européennes; il est le rendez-vous où, du Nord et du Midi, on vient prendre mot, et une sorte de ville commune après la ville propre de chacun. Aussi, toutes les grandes choses qui s'y accomplissent sont-elles avant l'événement pressenties par l'Europe, et après l'événement acceptées comme une œuvre qui, en quelque sorte, est l'œuvre de tous. A chacune de ces nouvelles formidables qui d'intervalle en intervalle partent des bords de la Seine, les cœurs s'agitent d'un bout de l'Occident à l'autre. Les uns, et c'est le petit nombre, sont saisis d'angoisses pour leurs privilèges, et maudissent cette turbulente capitale que rien ne peut contenir, et dont chaque victoire fait monter d'un degré la démocratie tant redoutée. Les autres, et c'est le plus grand nombre, accueillent comme un triomphe personnel le triomphe parisien, et se félicitent qu'une cause qui est la leur soit si généreusement défendue.

Et, de fait, cette ville a conscience de la mission dont elle est chargée et des intérêts communs qui tacitement lui sont remis. Où trouver plus de résolution et d'audace dans l'attaque, plus de générosité et d'ordre après la victoire? Où trouver plus de cet instinct merveilleux qui sait si bien dans le soldat découvrir un frère et le séduire à la cause commune? Où trouver plus de cette rectitude et de cette décision qui franchissent les demi-partis et arrivent de suite au but?

**La Réforme.** — Aujourd'hui que la rosée révolutionnaire a fait éclore et s'épanouir tant de vertus civiques jusqu'ici modestement cachées sous la cocarde des dynasties, on a de saintes et jalouses défiances; on s'inquiète pour la liberté, pour la révolution, et l'on a peur des intrigants qui guettent, afin de l'exploiter et de l'absorber à leur profit, la victoire du peuple. Nous voyons avec plaisir cette vigilance des sentinelles qui sont venues si généreusement nous relever, après une si longue veillée de combat. Mais voici comment nous comprenons le devoir de surveillance, entre la barricade et le gouvernement de la souveraineté du peuple, qui ne sera fondé qu'après les élections générales.

Nous avons en face de nous des pouvoirs et des hommes qui font le premier service d'une révolution, entre les décombres d'un vieux monde et les enfantements d'un monde nouveau.

Cette tâche n'est point facile, et fatalement beaucoup de fautes sont commises ou se commettront: ainsi, nous pourrions signaler déjà plus d'un décret, plus d'une ébauche mal conçue quoique généreuse, et bien des choix insuffisants ou malheureux pour l'exercice provisoire de la prérogative révolutionnaire.

Nous aurions encore à demander pourquoi l'on a laissé debout presque toutes les colonnes hiérarchiques de la monarchie, et tout l'état-major de ces administrations vieillies sous le harnais dynastique et ministériel. Les chefs de service, en effet, s'ils gardent leurs fonctions supérieures, garderont leur influence souveraine, et la révolution qui saigne encore, peut être assassinée, quand viendra l'heure du suffrage, par la ligue tacite et puissante de ces patriciens de la justice, de la guerre, du commerce, des finances, de l'intérieur, de l'enregistrement.

Oui, ce sont là des fautes graves, et quoique la République n'ait aujourd'hui que des amis réels et des courtisans, nous serions bien aise, nous qui l'aimons aussi, qu'elle eût quelques serviteurs de moins.

Mais si l'on a péché plus de sept fois par jour, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit ailleurs, on y a presque fait des miracles, et nous ne pouvons pas oublier ce puissant faisceau de décrets qui feraient la gloire, quoiqu'improvisés, d'un long gouvernement.

S'il y a du mal, d'ailleurs, il faut le combattre énergiquement, chacun sur son terrain. Tous les commissaires ne sont pas (et le fait est vrai) des démocrates bien fervents, des citoyens éprouvés au service de la révolution. Que les citoyens et la presse des départements surveillent les commissaires. Les chefs d'administration, en gardant la place, gardent l'influence et peuvent traîner leur clientèle aux élections générales. Que dans chaque collége il se forme des comités électoraux, et qu'un sévère contrôle, appuyé par une propagande habile, écrase les intrigues des chefs de clan qui voudraient empoisonner l'urne de la République.

Voilà le devoir; si nous savons l'accomplir, la barricade se fera temple, et l'œuvre du sang sera consolidée.

Mais si nous désertons l'intérêt public pour récriminer ou courir les antichambres, à nous comme au gouvernement provisoire le peuple aura droit de demander compte! Si nous voulons sauver la Révolution et l'organiser plus tard, il faut agir. Avis aux citoyens!

**Journal des Débats.** — Tous tant que nous sommes, membres de la société moderne, nous reconnaissons que la nation a le droit inaliénable de se choisir ses gouvernants, qui ne sont que ses représentants. Ce droit originel, ce droit inné et primordial est donc hors de question. Les différences de systèmes et d'opinions n'ont jamais pu porter que sur un seul point, c'es-à-dire sur le moyen d'expression, sur le mode de manifestation de la souveraineté nationale. Beaucoup ont pu croire, et pour notre part nous avons cru fermement que l'exercice de cette souveraineté devait être soumis à de certaines garanties, et que ces garanties étaient les plus propres à en assurer la liberté et la vérité.

Nous sommes maintenant, par un déplacement soudain et irrésistible, transportés à l'autre extrémité du système; nous sommes en présence du suffrage universel. Tous les citoyens doivent l'accepter; mais ce n'est pas assez: tous doivent s'en servir. Notre pays va tenter une grande et redoutable épreuve, nous lui devons tous notre concours. Cette liberté sans limites et sans entraves qu'il va pratiquer, nous ne devons point l'accepter comme on accepte un mal inévitable; nous devons chercher à en faire un bien, nous rattacher à elle pour la féconder, et non pour la faire avorter.

Après tout, la nature humaine survit aux systèmes. En voyant tomber ce qui pour nous représentait l'ordre, la liberté et la paix, nous aurions pu croire que la paix, l'ordre et la liberté tombaient aussi; et cependant nous les voyons encore debout. C'est une leçon, c'est aussi un encouragement. Ces grands et puissants instincts que nous avons vus se manifester et se développer au milieu du danger public, pourquoi ne se retrouveraient-ils pas dans ces profondeurs mêmes du pays auxquelles la loi va faire appel? Il ne faut donc point perdre confiance; il faut que tous les bons citoyens apportent à l'œuvre commune le concours de leurs forces et de leur dévouement: ils ont un devoir à remplir envers la liberté elle-même, c'est de ne pas l'abandonner au moment où elle va se trouver subitement émancipée; c'est de l'éclairer, de lui apprendre à se connaître et surtout à se respecter.

---

## ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

#### Bureaux de Renseignements pour les Ouvriers.

Sur le rapport de la commission du Gouvernement pour les travailleurs;

Considérant que toutes les questions que soulève le problème complexe de l'organisation du travail ne peuvent être résolues simultanément et à bref délai;

Mais qu'il importe dès aujourd'hui, et en attendant les mesures plus efficaces qui seront prochainement et successivement proposées, de réaliser toutes les améliorations que comporte le présent état des choses;

Le Gouvernement provisoire décrète:

1° Il sera établi dans chaque mairie de Paris un bureau gratuit de renseignements.

2° Ces bureaux dresseront les tableaux statistiques de l'offre et de la demande de travail; ils faciliteront et régulariseront les rapports entre les personnes qui cherchent un emploi ou du travail, d'une part, et celles qui demandent des employés ou des travailleurs de l'autre.

3° A cet effet, il sera tenu deux registres: sur le premier on inscrira, par catégories de professions, toutes les demandes d'emploi, le nom et l'adresse des demandeurs; sur le second, le nom et l'adresse de tous ceux qui ont besoin d'employés, en ayant soin de mentionner le salaire offert et les conditions exigées.

4° Les registres seront communiqués à tout citoyen qui voudra les consulter.

Fait à Paris, le 8 mars 1848.

---

#### Élections de la Garde nationale.

Le Gouvernement provisoire,

Attendu que le recensement de la garde nationale parisienne est aujourd'hui complet, et qu'il est nécessaire d'organiser par l'élection toutes les légions de Paris et de la banlieue;

Décrète:

Les élections des officiers et sous-officiers de la garde nationale de Paris et de la banlieue se feront le 18 mars courant.

Les élections auront lieu dans la forme suivante:

Le premier jour, les légions se réuniront par bataillons, divisés en sections, et elles nommeront le colonel et le lieutenant-colonel; le dépouillement des votes sera porté à la mairie.

Le second jour, les bataillons se réuniront et nommeront leur chef de bataillon respectif; les compagnies procéderont le troisième jour à la nomination des officiers et sous-officiers.

Tout citoyen de vingt-un à cinquante-cinq ans, qui n'est ni privé ni suspendu de ses droits civiques, est garde national, et il y exerce le droit de suffrage pour tous les grades d'officier.

Les listes électorales seront closes le 15, à minuit.

Fait à Paris, le 8 mars 1848.

---

Le Gouvernement vient de publier un décret relatif à l'organisation du comptoir national d'escompte de Paris. L'abondance des matières nous oblige d'en remettre l'insertion à demain.

---

Le Gouvernement provisoire a reçu dans la journée d'hier l'adhésion de l'archevêque de Paris et de son clergé, celle de la faculté de droit de Paris; une députation des sourds-muets et de la société républicaine centrale.

Une députation des détenus politiques s'est également présentée à l'Hôtel-de-Ville.

---

Le Gouvernement provisoire a reçu une députation des habitants de Calais, conduite par M. Ernest Lebeau, avocat, maire provisoire.

M. Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, a répondu au discours de M. Lebeau par quelques paroles éloquentes vivement applaudies. Il a dit en terminant:

« Si des puissances insensées, qui ne comprendraient pas que notre force est dans notre droit, et qu'une idée qui a couvé dans la tête des générations qui ont surgi depuis 1792 est désormais une idée invincible; que cette idée ferait naître plus de soldats qu'en 1792; car, en 1792, il avait deux esprits dans la nation: il n'y en a plus qu'un aujourd'hui; si ces puissances osaient attenter à la nationalité française, aux droits de la République, à ses institutions proclamées d'enthousiasme par toute la population, vous leur montreriez sur la frontière ce que vous venez nous montrer aujourd'hui, que vous êtes les dignes descendants d'Eustache de Saint-Pierre. »

A peine M. Lamartine a-t-il prononcé ces paroles, que les plus vives acclamations se font entendre. Toute la députation crie avec énergie: *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!*

M. Lebeau, au nom de la Société d'agriculture et des arts de Calais, demande ensuite que le Gouvernement provisoire fasse don à la ville de Calais du bronze nécessaire pour la statue d'Eustache de Saint-Pierre confiée au ciseau de M. David (d'Angers).

M. Lamartine s'est engagé à appuyer cette demande auprès du ministre de l'intérieur.

---

Il vient d'être créé un conseil de défense de la République française. Ce conseil est composé ainsi qu'il suit:

*Président.* Le citoyen Subervie, général de division, ministre de la guerre.

*Membres.* Les citoyens:
Lamoricière, général de division d'infanterie;
Bedeau, général de division d'infanterie;
Oudinot, général de division de cavalerie;
Boileau, général de division d'artillerie;
Vaillant, général de division du génie;
Denniée, intendant militaire.

*Secrétaire.* Le citoyen Charras, chef de bataillon d'infanterie légère d'Afrique

---

M. Garnier-Pagès, ministre des finances, vient d'adresser à ses concitoyens la circulaire suivante:

Citoyens,

Le Gouvernement qui vient de tomber conduisait systématiquement vers l'abîme les finances du pays. Malgré les avertissements de ses amis, de ses ennemis, des indifférents eux-mêmes, il puisait sans mesure dans toutes les sources de la fortune publique.

Au jour de sa naissance, la République financière reçoit ce lourd héritage; elle l'accepte, résolue à le porter sans fléchir.

Sans doute l'œuvre est immense, mais le Gouvernement provisoire n'en est point déconcerté. Issu de la volonté du peuple, appuyé sur elle, il sait que sa force est égale à toutes les difficultés nées ou à naître.

Le concert de tous les citoyens a sauvé la liberté; il sauvera la fortune publique.

Déjà le Gouvernement provisoire a pourvu à tout; il recherche avec activité les moyens de diminuer dans une large proportion les dépenses de l'État. Il a la certitude d'y parvenir.

Le reste regarde les citoyens: leur sort, celui du commerce, de l'industrie, l'avenir et la prospérité du travail national sont entre leurs mains. Le Gouvernement les adjure d'y aviser.

En même temps il n'exige d'eux aucun sacrifice extraordinaire. Pour parer à toutes les difficultés financières que la prudence commande impérieusement de prévoir, une simple anticipation dans la rentrée des impôts suffira: que tous les citoyens versent immédiatement et par anticipation dans les caisses du Trésor ce qui leur reste à payer sur leurs contributions de l'année, ou au moins les 6 premiers douzièmes, et toutes les difficultés financières sont vaincues.

Immédiatement, la situation financière réagit sur la situation politique; le crédit de l'État, manifestement ferme, raffermit le crédit privé; la circulation, insuffisante depuis plusieurs années, s'accroît dans de larges proportions; les travaux reprennent leur cours à des conditions meilleures, et l'amélioration du sort des travailleurs fonde la tranquillité de l'État sur la base immuable de la justice.

Le Gouvernement provisoire fait donc un appel énergique à tous les citoyens. Ce n'est pas leur intérêt personnel qu'il invoque; il ne veut faire vibrer dans le cœur du pays que le patriotisme et le dévouement.

Profondément dévoué aux intérêts du peuple, le Gouvernement provisoire attend avec une confiance résolue le résultat de cet appel au patriotisme de la France.

Fait à Paris, en séance du Gouvernement provisoire, le 7 mars 1848.

*Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,* GARNIER-PAGÈS.

---

Vingt-sept ambassadeurs, ministres ou secrétaires d'ambassade viennent d'être révoqués de leurs fonctions. Voici les noms de ces diplomates:

MM. Rossi, ambassadeur à Rome.
De Flahault, ambassadeur à Vienne.
De Marescalchi, premier secrét. d'ambassade, id.
De Bourgoing, ministre plénipotentiaire à Munich.
De Lafressange, secrét. d'ambassade à Bruxelles.
De Broglie, ambassadeur extraordin. à Londres.
Louis de Noailles, 2e secrétaire d'ambassade, id.
Henri de Béarn, attaché payé, id.
De Château-Renard, attaché payé à Carlsruhe.
De Béarn, ministre plénipotentiaire à Hanovre.
De Lavallette, ministre plénipotentiaire à Cassel.
De Bassano, ministre plénipotent. par intérim, id.
De Glucksberg, ministre plénipotent. à Lisbonne.
De Talleyrand, secrétaire de légation, id.
De Dalmatie, ministre plénipotentiaire à Berlin.
De Barante, ambassadeur à Saint-Pétersbourg.
De Bacourt, ambassadeur à Turin.
D'André, secrétaire d'ambassade, id.
D'Eyragues, ministre plénipotentiaire à Dresde.
Larochefoucauld, minist. plénipotent. à Weimar.
De Bois-le-Comte, ambassadeur en Suisse.
Hippolyte de Larochefoucauld, ministre plénipotentiaire à Florence.
De Bonneville, secrétaire de légation à Munich.
De Bourqueney, ambassadeur à Constantinople.
Ernest de Barante, premier secrétaire d'ambassade à Constantinople.
Edmond de Bourqueney, attaché payé, id.
De Mornay, ministre plénipotent. à Stockholm.

---

Les détenus politiques viennent de se réunir et de former une commission chargée d'examiner les titres de chacun d'eux à la reconnaissance nationale. Leurs délégués se sont présentés à l'Hôtel-de-Ville et ont demandé que le Gouvernement provisoire désignât deux de ses membres pour prendre part aux travaux de cette commission.

Le citoyen Buchez, adjoint au maire de Paris, a reçu les délégués et leur a promis de soumettre immédiatement leur demande au Gouvernement provisoire.

---

#### QUESTION DU TRAVAIL.

Hier, les entrepreneurs de transport en commun (*Omnibus, Favorites*, etc.), et les conducteurs et cochers, ont comparu, par délégués, devant M. LOUIS BLANC, président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, choisi pour arbitre.

Il s'agissait de régler les rapports des parties d'une

manière conforme à la justice, aux intérêts de tous et en tenant compte des circonstances.

Après une longue discussion, sur laquelle nous reviendrons, M. Louis Blanc a décidé :

Considérant que la profession des conducteurs et cochers est, de sa nature, très-pénible et très-assujétissante ;

Qu'il y a lieu d'améliorer leur sort ;

Que les entrepreneurs ont déclaré qu'ils s'y prêteraient volontiers dans la mesure du possible ;

Qu'il est de l'intérêt bien entendu des travailleurs d'apporter de la modération et de la mesure dans leurs réclamations, même les plus légitimes ;

Que c'est là ce qui a été noblement reconnu par les délégués des conducteurs et cochers ;

Eu égard à l'état de crise où se trouvent la plupart des entreprises, mais en même temps à la nécessité de porter un prompt remède à des souffrances constatées :

1° Les petits services seront désormais payés comme les grands services ;

2° Les grosses amendes, infligées d'une manière définitive, sont réduites : pour le premier manquement, à 5 fr.; pour la récidive, à 10 fr.; pour le troisième manquement, le renvoi ne pourra être prononcé qu'après un fraternel examen des faits.

Le produit des amendes cessera d'appartenir aux entrepreneurs, et appartiendra à l'ensemble des conducteurs et cochers dans chaque entreprise.

Ce produit formera une caisse affectée spécialement à des actes de bienfaisance, dont seront appelés à profiter uniquement les conducteurs et cochers malades ou blessés, leurs veuves, ceux d'entr'eux qu'un malheur imprévu viendrait atteindre, etc., etc.

Lorsque le chiffre des amendes atteindra 100 fr., la somme sera placée à la Caisse d'épargne par les entrepreneurs, au compte de la caisse des conducteurs et cochers.

3° Le salaire est fixé à 3 fr. 50 c. par jour ;

4° La paye aura lieu tous les 15 jours.

Le 8 mars 1848.

LOUIS BLANC.

Membre du Gouvernement provisoire, Président de la *Commission de Gouvernement pour les Travailleurs.*

— Le *Journal des Débats* attribue aux circonstances la suspension des paiements de la caisse Gouin. Il ne nous plaît pas de récriminer, et nous n'aurions pas relevé cette phrase si elle n'avait à nos yeux le danger de faire retomber sur la République une injuste responsabilité. Que les intérêts privés, pour dissimuler leurs fautes; qu'une maison de banque, pour cacher sa mauvaise gestion, imputent tout bas leur chute, leurs désastres à la révolution, nous serons indulgents; mais nous ne sommes pas disposés à laisser passer sans protestation ces plaintes injustes, lorsqu'elles trouvent un écho dans les organes de la publicité.

On nous oblige à dire la vérité sur la caisse Gouin. La voici : cette maison, fondée avec un capital social de 17 millions, avait 34 millions immobilisés ou engagés, de telle sorte qu'ils n'étaient plus disponibles. En tout état de cause, c'est notre conviction, la maison Gouin aurait suspendu ses paiements. Cela fût arrivé un peu plus tôt, un peu plus tard, peu importe. Nous voulons seulement établir que la révolution de février, si tant est qu'elle ait hâté la crise de quelques jours, ne l'a pas du moins provoquée. Si d'autres maisons succombent, ce qu'à Dieu ne plaise! c'est qu'elles se trouvent dans une condition analogue.

Encore une fois, à chacun sa responsabilité. La République accepte les malheurs et les difficultés de la situation; il ne faut pas qu'elle en subisse le déshonneur. *(National.)*

Au moment où le Gouvernement vient d'admettre comme base des élections le suffrage direct et universel, et de fixer la représentation nationale à neuf cents députés, on ne lira pas sans intérêts les détails suivants, publiés par *le Siècle*, sur les différents systèmes électoraux qui ont été successivement décrétés en France.

Les états généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789, et, sur la motion de l'abbé Sieyès, se constituèrent en assemblée nationale le 17 juin. On y comptait 1214 députés, parmi lesquels 308 pour le clergé, 285 pour la noblesse et 621 pour le tiers-état. Cette assemblée, par la loi du 22 décembre 1789, adopta l'élection à deux degrés. Elle appela tous les citoyens actifs de chaque canton à nommer un certain nombre d'électeurs qui composaient ensuite l'assemblée électorale par laquelle étaient choisis les représentants du département à l'assemblée nationale. La loi de 1789 ne fut point mise en vigueur.

La constitution du 31 septembre 1791 maintint l'élection à deux degrés; elle convoqua tous les citoyens d'un même canton en assemblées primaires et les appela à nommer des électeurs, qui se réunissaient ensuite au chef-lieu du département pour élire les députés. L'assemblée législative, née de ce mode d'élection et qui tint sa première séance le 1er octobre 1791, renfermait 745 membres, dont 400 étaient avocats, 70 ecclésiastiques, 70 hommes de lettres et 205 propriétaires.

En 1792, la Convention était composée de 750 députés.

La constitution du 24 juin 1793 admet l'élection directe par des assemblées formées de citoyens domiciliés depuis six mois dans un canton. Il devait y avoir un député pour quarante mille citoyens. Cette loi n'a point été exécutée.

La constitution du 22 août 1793 rétablit les élections à deux degrés, et réduisit à cinq cents le nombre des députés. Ce mode fut suivi jusqu'en 1799.

La constitution de l'an VIII admit quatre cents représentants, dont cent pour le tribunat et trois cents pour le corps législatif.

La charte de 1815 rétablit l'élection directe, mais renfermée dans les limites les plus étroites, de manière à constituer un véritable privilége.

Sous la charte de 1830 ce système fut à peine modifié par l'abaissement du cens de 300 à 200 francs. On sait que la chambre des députés se composait de 459 membres.

## FAITS DIVERS.

— La plupart des tableaux et des livres qui garnissaient le château de Neuilly ont échappé à l'incendie qui a dévoré cette résidence. Les tableaux, presque tous modernes, sont en ce moment transportés au Louvre, où l'on en fait un dépôt provisoire. La bibliothèque se composait de quatorze mille volumes, dont douze mille ont été sauvés et déposés à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

— Les meilleures adhésions sont celles qui se manifestent par des actes. — Hier nous avons remarqué dans les rangs de la 2e légion un simple chasseur qu'à sa tenue et à sa croix de commandeur de la Légion-d'Honneur nous avons jugé être un de ces vieux officiers de l'Empire qui se font une fête de partager les fatigues de notre garde nationale; nous ne nous étions pas trompés, car on nous a nommé le colonel Marnier. Le colonel Marnier, malgré des longs et glorieux services, a été destitué sous l'ancien régime, en même temps que le général Pajol, dont il était le chef d'état-major.

— Hier, dans un club qui se tient rue Bourg-l'Abbé, un individu se permit de vociférer en faveur du régime de 93, déclarant qu'il fallait, à Paris seulement, faire tomber trois mille têtes. De l'auditoire, composé en majeure partie d'ouvriers, s'élevèrent des huées qui protestèrent contre ces odieuses paroles. On ne s'en tint pas là, et l'imprudent orateur, saisi par les assistants, fut conduit à la préfecture de police.

—Avant-hier, le boulevart était encombré de promeneurs; mais on n'apercevait que de rares masques. Quoi que puissent dire les partisans de la vieille gaîté française, ces coutumes surannées ont fait leur temps. Elles convenaient à l'enfance des sociétés; mais à une époque où le peuple devient chaque jour plus intelligent et plus sérieux, elles doivent disparaître. Aux fêtes grossières et ridicules du moyen-âge doivent succéder d'autres fêtes splendides, imposantes et grandioses, en harmonie avec les idées, les mœurs et les institutions d'une nation grande et libre.

— La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Paris, par son arrêt du 8 mars, a évoqué l'instruction des dévastations et des incendies commis sur la ligne du chemin de fer du Nord, et a délégué M. le conseiller Foucher pour procéder à l'information.

— Bou-Maza vient d'écrire au Gouvernement pour expliquer les motifs de sa fuite. Il n'a jamais eu la pensée de retourner en Algérie pour y rallumer la guerre. Au milieu des événements qui ont soulevé la capitale, se voyant seul, sans soutien, il a craint qu'un ancien ennemi des Français ne devînt victime de la vengeance du peuple, et il a cru qu'il importait à sa sûreté de s'éloigner au plus tôt de Paris. S'il y est ramené, comme il le demande, il espère donner de nouvelles preuves que désormais c'est à la France qu'il appartient.

Bou-Maza est toujours gardé à l'hôpital de la marine de Brest.

— Le *Morning-Chronicle* annonce que la maison Coutts et Cie, une des premières maisons de banque de Londres, vient d'ouvrir à l'ex-roi Louis-Philippe un crédit de 150,000 liv. st. (3,750,000 fr.). Ce n'est déjà pas mal pour un commencement, et voilà qui confirme clairement les bruits qui ont couru si souvent sur les placements prudents et économiques faits par-delà les frontières.

— L'état-major de la garde nationale de Paris qui existe maintenant n'est que provisoire. Le général Courtais n'attend que le résultat des élections générales pour reconstituer un état-major définitif qui puisera toute son influence dans l'élément électoral. Le favoritisme a fait son temps; désormais tout citoyen qui voudra exercer une fonction quelconque dans le pays, devra être directement ou indirectement l'élu du peuple. La garde nationale représente toutes les forces vives de la nation; toutes ces forces viendront se résumer dans le corps d'état-major. Voici quelle en sera la composition définitive :

Un général de division commandant supérieur, un général de brigade chef d'état-major-général, un colonel sous-chef d'état-major général; l'artillerie d'armement de la garde nationale fournira un inspecteur et deux capitaines. Il y aura 81 capitaines pris dans chacun des bataillons de la garde nationale de Paris et de la banlieue. Les écoles seront représentées dans les proportions suivantes : élèves de l'École polytechnique 2, élèves d'état-major 2, élèves de Saint-Cyr 2, arts et manufactures 3, élèves de droit 2, de médecine 2, d'Alfort 2, des beaux-arts 3, société de la république des lettres 4, protes d'imprimerie 2, ouvriers appartenant aux industries du fer, du bois, de la pierre, du bronze, tailleurs et cordonniers 6.

— Des difficultés s'étant élevées entre les entrepreneurs d'omnibus et les cochers et conducteurs, difficultés qui ont amené momentanément l'interruption du service, et qui sont relatives à la fixation du salaire, M. Louis Blanc, président de la COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, a été, d'un commun accord, choisi pour arbitre dans ce différend. Nous donnons plus haut la décision de M. Louis Blanc.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que le théâtre de l'Opéra-National va apporter quelques modifications dans son administration.

Son intention est de se consacrer à la fois aux gloires nationales et militaires et aux gloires musicales et artistiques. Révéler les talents nouveaux des jeunes compositeurs, élever l'âme du peuple par la représentation de nos faits les plus glorieux, le moraliser en quelque sorte en l'initiant à l'audition de nos chefs-d'œuvre lyriques : voilà son double but. Pour commencer cette ère nouvelle, on va reprendre les représentations de la *Révolution française*, dont le succès était loin d'être épuisé; quelques jours après la *Révolution*, on donnera la première représentation des *Monténégrins*, opéra en trois actes, sur lequel l'administration fonde de grandes espérances; puis la *Grande Armée*, drame militaire, etc. Notre cirque populaire n'est donc pas perdu.

— Bien des versions ont été émises sur la prise des Tuileries; celle qui va suivre est la seule exacte. 3,000 hommes de troupes environ, 6 pièces de canon, gardaient le château tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; l'ex-duc de Nemours en avait le commandement. 600 gardes nationaux de la 2e légion se présentent au guichet de l'Échelle; le lieutenant Delbosc, au nom de ces derniers, en demande l'entrée; M. Lesueur, officier d'état-major de la garde nationale, jugeant que le prince était disposé à continuer les hostilités contre le peuple, prend sur lui la grave responsabilité d'en faire ouvrir les portes. Mais dans cette non résistance, les gardes nationaux avaient deviné un guet-apens; ils hésitent, une partie même disparaît aux menaces qui leur sont faites qu'on va les massacrer : c'est alors que le citoyen Valtat s'élance dans la cour, suivi des citoyens Pélard, avoué, Liouville, avocat, de Monfleury, membre du comité central de l'Opposition, un capitaine de la banlieue, Blayn, étudiant, Bourgeois, ouvrier, Bernard, lieutenant, Meunier, Cartaux, et d'une poignée d'autres citoyens, presque tous de la 4e compagnie, 1er bataillon, 2e légion, à la tête desquels vint se placer le lieutenant Delboc. Ils arrivent près du prince et l'engagent à faire cesser les hostilités; mais il répond qu'il *ne veut rien entendre*. A ces mots, un enfant du peuple, coiffé d'un casque et qui s'était mêlé aux gardes nationaux, demande à l'un d'eux, le citoyen Pélard, s'il *fallait le descendre;* mais sur la réponse négative de ce dernier, le brave enfant répond: *Suffit.* M. le colonel Biffeld, commandant du château, engage les gardes nationaux à en prendre possession, et ces braves citoyens prévienuent par cette généreuse audace l'effusion du sang; puis, arrivés dans la salle du trône, ils mettent les gardes municipaux, en fraternisant avec eux, à l'abri de la colère du peuple.

— Le brave général Harispe, qui commande à Bayonne, est le seul volontaire de 1792 qui reste dans l'armée. Il est âgé de 79 ans.

### Départements.

Les journaux de Toulouse nous apprennent que des troubles assez graves ont éclaté dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. Des bandes nombreuses descendues des Hautes-Pyrénées, après avoir parcouru et ravagé une partie de l'arrondissement de Tarbes, ont pénétré dans le département de la Haute-Garonne. Le château de M. de Goulard, ex député de Bagnères-de-Bigorre, aurait été saccagé; l'ancien château de Barbazan, appartenant à M. de Rovigo, aurait eu le même sort; des dégâts considérables auraient été commis dans les forêts de l'État.

Une lutte se serait engagée entre les gardes nationales et la gendarmerie de ces contrées d'une part, et les malfaiteurs, dont on porte le nombre à mille, d'autre part : trois de ces derniers ont été tués, et vingt-cinq faits prisonniers et conduits dans les prisons de Saint-Gaudens.

Des troupes sont dirigées sur les lieux où ces désordres ont été commis.

La cour d'appel de Toulouse a évoqué cette affaire. Les magistrats commis pour procéder à l'instruction sont partis dans la nuit du 4 au 5 pour commencer leur mission.

— On nous écrit de Lyon, 7 mars :

La commission du Gouvernement provisoire du Rhône a décidé que l'enceinte fortifiée élevée par le gouvernement déchu entre Lyon et la Croix-Rousse sera démolie, à l'exception du fort Saint-Jean, jugé indispensable à la défense commune, et des casernes nécessaires au service de la République.

La destruction de ces murailles détestées se lie d'ailleurs intimement au projet de construction d'une plus vaste enceinte au-delà du vallon de la Boucle, défendant à la fois la Croix-Rousse et Lyon, deux villes sœurs dont la réunion est depuis longtemps demandée par tous les citoyens.

— M. l'archevêque de Bordeaux a invité toutes les autorités de la ville au service funèbre qui sera célébré le 9, à onze heures dans l'église de Saint-André, pour le repos de l'âme des citoyens qui ont succombé dans la capitale pendant les journées des 22, 23 et 24 février.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

## ÉTRANGER.

### ANGLETERRE.

ÉMEUTES DE TRAFALGAR-SQUARE. — Hier, à 2 heures, les commissaires de police, craignant la répétition des désordres de la veille, ont fait afficher un avis portant que tout attroupement était illégal, et que la police avait reçu l'ordre de disperser les attroupements et d'arrêter les perturbateurs. Toute personne est requise de prêter main-forte aux agents de l'autorité pour faire respecter la loi. — 44 blessés ont été portés à l'hôpital dans la journée; 40 individus ont été arrêtés pour avoir lancé des pierres, et hier soir, à 11 heures, la police continuait à faire le service. Mais autant que nous avons pu en juger, la populace avait presque disparu. *(Times.)*

— Parmi les individus arrêtés à l'occasion des troubles de Trafalgar square et conduits au bureau de police de Bow street, était un étranger fort enthousiaste, qui s'est dit poëte républicain et a péroré longtemps sur le thème de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. — Pouvez-vous vous réclamer de quelqu'un? a demandé le magistrat. — Oui, de tout le monde, s'est écrié le poëte; car ici, tous les assistants sont mes frères. — Le magistrat lui a enjoint de trouver deux cautions de 10 liv. st. chacun. *(Morning-Advertiser du 8 mars.)*

— Dans la réunion de la cour des aldermen qui s'est tenue hier, l'alderman Wilson a fait remarquer qu'il y avait progrès dans les bris de vitres, et que les émeutiers avaient brisé de préférence les belles glaces, laissant intacts les petits carreaux. Il a cité une devanture de boutique brisée, valant 95 liv. st. — Il a émis le vœu qu'une clause fût introduite dans les bills à soumettre au parlement. Cette clause porterait qu'en cas de récidive, le bris de vitres et glaces devrait être puni de la déportation pour 7 ou 14 ans. La cour des aldermen a adopté éventuellement cette résolution. *(Daily News, du 8 mars.)*

— Il paraît qu'hier, dans la prévision d'une attaque des émeutiers de Trafalgar square contre les deux chambres du parlement, on avait eu le soin de disposer des pompes que l'on devait faire jouer. *(Daily News, du 8 mars.)*

— Sur le théâtre de Victoria il a été joué un petit drame en deux actes, intitulé : *Vive la Liberté! ou la Révolution française.* On a remarqué la manière énergique dont M. Hicks a joué son rôle d'élève de l'école polytechnique conduisant une troupe de patriotes. *(Morning Advertiser du 8 mars.)*

— Dans la séance de l'Association du repeal qui s'est tenue aujourd'hui, l'enthousiasme le plus vif a été manifesté pour la révolution française. John O'Connell a rappelé les faits glorieux dont il avait été le témoin oculaire et il a fait le panégyrique le plus complet de la révolution. — L'Association a adopté la rédaction du projet d'adresse au peuple d'Irlande. La rente pour la semaine s'est élevée à 100 liv. sterl. — M. Morgan demande que toutes les paroisses d'Irlande soient convoquées immédiatement afin d'adresser des félicitations au Gouvernement provisoire de France. Cette adresse porterait le titre de Fraternelle adresse au Gouvernement provisoire. *(Daily News du 8 mars.)*

— Nous venons de recevoir des nouvelles de Glasgow à la date d'hier. La ville était tranquille. On n'appréhendait aucun désordre pendant la journée; mais le peuple devait se réunir dans la soirée, et l'on craignait le renouvellement des scènes tumultueuses de la veille.

Lundi 3, les ouvriers sans travail se sont réunis et se sont rendus ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où les autorités municipales leur ont promis des distributions de soupes abondantes. Les ouvriers ont répondu qu'ils voulaient mieux que cela; puis ils se sont divisés, les uns allant à l'est, les autres à l'ouest. Bientôt après, les boutiques ont été attaquées, et surtout celles des armuriers. Au bout d'un quart d'heure, les meneurs étaient armés. Les ouvriers ont parcouru ensuite la ville et ont commis des dégâts considérables.

A cinq heures, la troupe a paru; lecture a été donnée du *riot act.* 5,000 constables spéciaux ont prêté serment et fait un service jusqu'à minuit. Des soldats ont été placés à l'extrémité des rues avec ordre de ne laisser passer que ceux qui y demeuraient.

*Glasgow*, sept heures et demie du soir. — La ville est toujours tranquille en apparence; mais on redoute une explosion sérieuse pour la nuit. Toutefois, on a confiance dans les soldats de la garnison. *(Times du 8 mars.)*

— M. Lamartine déplore l'expulsion des ouvriers et travailleurs anglais des chemins de fer et des fabriques de France ; nous répondons à ses regrets que l'Angleterre est incapable d'imiter un si déplorable exemple. Souvent elle a invité les réfugiés étrangers à s'établir sur son territoire. Le sang des émigrants français et flamands coule dans les veines de l'Anglais. Des milliers d'Allemands, de Français et de Belges gagnent leur pain à Londres, à l'exclusion de nos indigènes. Personne ne lèverait le doigt sur eux. Une troupe équestre de Français a ouvert Drury-Lane ; probablement elle fera une concurrence formidable à la troupe d'Astley. Nous ne doutons pas de l'esprit de fraternité des hommes qui composent le Gouvernement provisoire. Le peuple, malheureusement, ne partage pas cette ampleur de sentiments. Que les membres du Gouvernement provisoire travaillent (c'est le moment plus que jamais) à inspirer aux électeurs qui vont user de leurs droits, le 9 avril, un peu de cet esprit de fraternité qu'ils veulent enseigner au monde.

(*Morning-Advertiser* du 8 mars.)

— On lit dans le *Morning Chronicle* du 8 mars :

Il est impossible de dire à quelle fin pourraient aboutir les dissensions civiles de la France ; mais en faisant la part du caractère général, du style de M. Lamartine de la nécessité où il se trouve actuellement de flatter les sentiments de ses compatriotes, on ne voit rien, dans ce qui a été fait par lui ou par le Gouvernement provisoire, qui puisse impliquer des projets hostiles ou ennemis contre les puissances étrangères. La Fiance, comme le reste de l'Europe, pense peut-être trop à 1792 Mais le duc de Brunswick actuel ne parait pas devoir être employé comme son ancêtre ; aucune nation ne songerait à déclarer la guerre à la France pendant que l'Angleterre se tiendrait à l'écart ; et la contrainte la plus extrême pourrait seulement amener aujourd'hui l'Angleterre à faire la guerre. La France est un peuple de soldats ; en cas d'invasion, elle improviserait une armée en huit jours. Pourquoi, dès lors, continuerait-elle à tenir sur pied une armée de 400,000 hommes, sans autre but apparent que celui de servir les décrets de la Providence en faveur des peuples opprimés ?

— Nous avons rcçu des nouvelles de Mexico jusqu'à la date du 19 janvier. Il n'y a pas encore de traité de paix entre le Mexique et les Etats-Unis ; mais les dispositions pacifiques ont pris de part et d'autre un caractère plus prononcé. On croyait généralement que des ouvertures de paix avaient été faites et qu'elles étaient en route pour Washington, si elles n'étaient déjà arrivées.

Suivant une lettre de Washington, le major Van Duren, payeur de l'armée américaine à Vera-Cruz, devait arriver avec un projet de traité.

Il y a aux Etats-Unis un parti nombreux qui veut la paix.

## ALLEMAGNE.

BAVIÈRE. — *Munich, 4 mars.* — L'opinion publique demande que les réformes qui peuvent s'opérer sans le concours des Etats soient accordées sur-le-champ. Par exemple, le serment des militaires, la liberté pleine et entière de la presse, l'armement du peuple. On veut des réformes tout en maintenant l'ordre public.

*6 heures du soir.* — La bourgeoisie s'est réunie aujourd'hui de nouveau à l'Hôtel-de-Ville, et a résolu de solliciter du roi, par une députation, la convocation immédiate des deux chambres. A peine la députation était-elle arrivée au palais que la générale a battu et que toute la garnison a pris les armes. On disait qu'une foule d'individus suspectss'étaient réunis sur le Dultplatz, mais ce bruit était faux. La nouvelle que des canons étaient braqués devant le palais fit une impression fâcheuse sur les bourgeois. En même temps on apprit que des prolétaires du faubourg d'An avaient attaqué l'arsenal, aussitôt on s'écria : Il vaut mieux que les bourgeois prennent les armes eux-mêmes que de les laisser aux prolétaires.

A l'arsenal, les soldats ne purent arrêter la multitude qui enfonça les portes et prit les armes; des milliers d'individus se rendirent en armes au Dultplatz. La majorité se composait de personnes des classes élevées. On voyait des uniformes de la garde bourgeoise parmi le peuple. Vers 4 heures, des cuirassiers et des soldats d'infanterie arrivèrent avec des canons de deux côtés; heureusement il n'y eut pas de sang versé; s'il eût coulé, le cri de vengeance aurait multiplié à l'infini les combattants. — A 4 heures 1/2, le prince Charles arriva et parcourut à cheval les rangs du peuple, invita poliment les bourgeois à rentrer chez eux et promit sur son honneur que le roi convoquerait les états pour le 16 mars. — Le magistrat fit afficher un avis confirmant cette promesse. — Des vivats retentirent en l'honneur du prince Charles. La majorité du peuple consentit à remettre les armes dans l'arsenal. — Les canons et les troupes sont encore devant le palais, mais la nuit sera probablement tranquille.

(*Gaz. d'Augsbourg*, 5 mars.)

GRAND-DUCHÉ DE BADE. *Heidelberg, 5 mars.* — Les 50 députés des divers états de l'Allemagne réunis ici ont discuté les graves questions du moment; ils sont d'accord sur ce point que l'Allemagne ne doit pas intervenir dans les affaires de la France, ni se jeter dans une guerre en ne reconnaissant pas le changement survenu en France. Les Allemands ne doivent pas refuser à d'autres nations la liberté et l'indépendance qu'ils réclament pour eux. La défense des Allemands et de leurs souverains doit se trouver dans le dévouement et le courage de la nation, et non dans une alliance avec la Russie. Il est indispensable de convoquer une assemblée nationale dont les membres seront choisis dans tous les pays de l'Allemagne d'après la population. Les députés ont résolu de s'adresser à leurs gouvernements pour qu'ils agissent dans ce sens. Ils ont nommé une commission de 7 membres pour préparer un projet concernant la représentation nationale. (Suivent les signatures.)

(*Gaz. d'Aix-la-Chapelle*, 8 mars.)

WURTEMBERG. *Stutgard, 7 mars.*—Prenant en considération les récents événements, le roi a convoqué les états pour le 13 de ce mois.

(*Mercure de Souabe*, 7 mars.)

*Darmstadt, 5 mars.* — (Correspondance particulière du *Journal de Francfort.*) — Darmstadt est au comble de la joie : S. A. R. le grand-duc héréditaire vient d'être proclamé co-régent. M. le baron Henri de Gagern est ministre et succède à M. du Thil, qui a demandé sa démission. — A dater de ce jour, l'avenir devient moins sombre pour la Hesse grand-ducale. Cette confiance, partie d'en haut, aura un retentissement dans toute l'Allemagne. C'est pour le pays un pas immense vers la nationalité allemande, dans l'acception la plus pure de l'expression.

*6 mars.* — Une proclamation signée par S. A. R. le grand-duc héréditaire et M. H. de Gagern, ministre de l'intérieur, déclare que tout ce qui est du ressort des garanties de la liberté politique et civile sera accordé au peuple. Nous reproduirons demain *in extenso* ce document, en nous bornant aujourd'hui à annoncer que S. A. R. a accordé la liberté de la presse, l'armement général du peuple, le droit de tenir des assemblées politiques, et celui de pétitionner. Quant à une représentation nationale, S. A. R. le grand-duc a déclaré que l'acte fédéral n'a pas satisfait à ce sujet aux justes demandes de la nation allemande, mais qu'il s'efforcera de faire partager aux princes allemands la conviction qu'une représentation nationale contribuera puissamment à la consolidation de l'Allemagne. (*Journal de Francfort.*)

GRAND DUCHÉ DE SAXE-WEIMAR. — *Weimar, 11 mars.* — Hier, une assemblée de bourgeois a voté une pétition aux États par laquelle ils demandent qu'une adresse soit présentée au grand-duc, afin que les assemblées des États de l'Allemagne soient représentées à la diète germanique. Les pétitionnaires demandent aussi la liberté de la presse.

(*Journal allemand de Francfort*, 7 mars.)

*Francfort-sur-le-Mein, 1er mars.* — Suivant un bruit qui court ici, la diète aurait reçu hier de l'Autriche des communications concernant des concessions faites par le gouvernement autrichien aux provinces allemandes de la monarchie, notamment à l'égard des assemblées d'État.

(*Mercure de Souabe*, 7 mars.)

SAXE. *Dresde, 4 mars.* — Hier, les conseillers municipaux ont voté une pétition au roi pour demander : 1° la liberté de la presse; 2° la liberté de conscience ; 3° le droit de réunion ; 4° la réforme de la loi électorale ; 5° la représentation de tous les peuples de l'Allemagne auprès de la Diète germanique ; une prompte convocation des Chambres pour s'occuper de ces divers points.

(*Gaz. univ. allemande*, 6 mars.)

## PRUSSE.

*Berlin, 29 février.* — Il a été décidé en conseil des ministres, relativement aux affaires de France, que l'on resterait spectateur tranquille des événements, et que l'on n'interviendrait qu'autant que le gant serait jeté ; cependant le conseil persiste dans la résolution de faire marcher vers le Rhin le second corps d'armée de la Pomeranie ; il a décidé en outre que Sarlouis, forteresse frontière, serait déclaré en état de siége.

(*Corresp. de Hambourg*, 1er mars.)

## AUTRICHE.

*Vienne, 1er mars.* — La nouvelle des événements de Paris a produit ici une consternation difficile à décrire, non seulement à la cour, mais parmi toutes les classes de la population. Louis-Philippe était vénéré ici, non seulement comme le monarque de la paix, mais comme roi européen. On redoute la réaction des événements de Paris sur la Lombardie, ainsi que sur les Piémontais de la frontière. Des lettres de Milan du 26 nous apprennent que l'on y connaissait la chute du ministère Guizot, et que l'agitation allait croissant. Tous les yeux sont fixés sur le prince de Metternich. — Aujourd'hui il y a grand conseil des ministres. Des courriers sont partis dans toutes les directions.

(*Gaz. de Spener.*)

*2 mars.* — Nous apprenons que la nouvelle donnée par des journaux prussiens d'après laquelle les membres de la famille impériale auraient mis 100 millions de florins de leur fortune privée à la disposition du gouvernement, est dénuée de fondement.

(*Gaz. d'Augsbourg*, 5 mars.)

— Le comte Flahault, ambassadeur de France à notre cour, est parti aujourd'hui pour l'Angleterre. La nouvelle de la chute de Louis-Philippe lui a fait une telle impression, qu'il s'est trouvé mal en la recevant. On va envoyer encore 30,000 hommes en Italie. Le prince Metternich est vivement affecté du sort de M. Guizot. (*Gaz. de Spener*, 6 mars).

## BELGIQUE.

Le gouvernement s'applique ardemment à défendre ce pays, que personne ne songe à attaquer. Ce ne sont partout que troupes en marche, convois d'artillerie et de munitions dirigés vers les frontières ou sur les places fortes. De son côté, la police se met en devoir d'arrêter et de renvoyer impitoyablement à sa frontière l'étranger qui ne peut justifier, d'une manière satisfaisante, sa présence dans le pays.

L'utilité de toutes ces mesures est-elle bien démontrée, et n'est-on pas en droit de demander, avec le peuple belge, s'il n'eût pas mieux valu employer l'argent qu'absorberont ces préparatifs à soulager la misère des Flandres, cette Irlande de la Belgique ?

## ESPAGNE.

La discussion sur le projet de suspension des garanties constitutionnelles a continué le 3 mars, à la chambre des députés. Les trois amendements présentés par l'opposition contre l'art. 1er ont été rejetés presque sans discussion.

Au départ du courrier la séance continue.

— Par décret du 1er mars, le gouvernement est autorisé à appeler sous les armes 25,000 hommes de la classe de 1847.

## AVIS.

CLUB DES PRÉVOYANTS.

*Rue de l'Arcade, 60.*

Le club a tenu hier sa 2e séance. La 3e aura lieu demain, vendredi, 10 mars, à 8 heures du soir.

Le bureau invite fraternellement les divers clubs et les sociétés républicaines de Paris à vouloir bien envoyer à cette réunion quelques-uns de leurs membres munis de lettres de créances, afin de leur proposer d'en appeler au Gouvernement provisoire d'un arrêté irréfléchi qui menace de perdre la République.

Pour le bureau provisoire,

Alexis DUMESNIL, E. GRÉGOIRE.

*Co-présidents, fondateurs du club.*

## NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

*Londres, 8 mars.*

Cité, midi. — Les fonds anglais ont plus de fermeté ce matin, les nouvelles de l'intérieur et de l'étranger étant d'une nature plus satisfaisante. Les consolidés ont ouvert à 81 1/4 1/2.

Cité, 2 heures.—Les consolidés sont en voie d'amélioration, ils sont à 81 5/8 7/8 ; 3 0/0 réduit 81 7/8, 82 1/8.

Cité, 3 heures.—Consolidés pour compte 81 1/2 à 5/8 ; bons de l'échiquier, 25 à 30 ; consolidés à 4 heures, 81 1/4 à 1/2.

*Fonds étrangers.*

Espag., dette active, 12 3/8 à 11 3/4; 3 0/0, 23 1/2 à 23; portugais, 73 à 75; 4 0/0, 17; brésiliens, 78; péruviens, 24 1/2, mexicains, 14 1/2, 3/4 à 1/4; holl., 4 0/0, 72; 2 1/2 0/0, 44; russes, 97.

*Chemins de fer.*

Paris à Rouen, 20 à 25 ; Paris à Orléans, 30 à 40 ; Rouen au Havre, 9 à 11; Nord, 6 1/2 à 6 perte ; Boulogne à Amiens, 7 1/2 à 8; Orléans à Vierzon, 10 à 5 perte; Orléans à Bordeaux, 3 3/4 à 1/4 perte; Paris à Strasbourg, 6 1/2 à 5 1/2; Tours à Nantes, 7 à 5; Paris à Lyon, 8 1/2 à 8; Centre d'Espagne, 2 à 1 1/2; Demerara, 5 à 3.

*Amsterdam, 7 mars.* — 5 % Espagne 10 1/2 ; grosses pièces 8 3/8 à 9 3/8 ; 3 % Esp.; 3 % intérieur 18 1/4 ; coupons 7 3/4 à 8 3/4 ; Intégr. 2 1/2 41 ; 3 % 51 ; 4 % 68 ; Ard. (de 510) 9 ; 9 3/4 à 1/4.

*Frnncfort, 6 mars.*— Les métalliq. ne sont pas cotés. 3 0/0 esp., 20 1/2 pap.; 20 arg.; 5 0/0 esp., 12 1/2 pap., 12 arg.

*Berlin, 6 mars.* — 3 1/2 0/0, 83 1/4 papier, 82 3/4 argent.

*Bruxelles, 8 mars.* — 5 0/0 (1840), 80; (1842), 80 ; 4 1/2 0/0, 74; 3 0/0, 60; Banque belge, 72.

*Madrid, 3 mars.* — 3 0/0, 23; Paris, 5 15 pap.; Londres, 47 70 pap.

*Vienne, 4 mars.*

5 %, mét. 83 ; 4 % 72; 3 %, 57 ; actions de la Banque, 1,200. — Empr. de fl. 500, 139 ; id. de fl. 250, 97 ; Nord, 85 ; Gloggnitz, 80.

## BOURSE DE PARIS. — Jeudi 9 Mars.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

| | Au compt. | Fin cour'. | A Prime. |
|---|---|---|---|
| France 3 0/0 | 52 » | » | 60 d. 50 c. |
| — 4 0/0 | 67 | » | » |
| — 4 1/2 0/0 | » | » | » |
| — 5 0/0 | 73 50 | » | » |
| Emprunt | » | » | » |
| Bons du Trésor | » | | |
| Actions de la Banque | 1925 | | |
| Comptoir d'Alger | » | | |
| Belgique 1840 5 0/0 | 75 | | |
| — 1842 5 0/0 | » | | |
| — 4 1/2 0/0 | 72 » | | |
| — 3 0/0 | » | | |
| — 2 1/2 0/0 | » | | |
| Naples 5 0/0 | » | | |
| Rome 5 0/0 | 74 | | |
| Espagne 3 0/0 | » | | |
| — intérieure 3 0/0 | » | | |
| — 5 0/0 | » | | |
| — passive | » | | |
| Chemin de St-Germain | » | | |
| — Versailles (r. d.) | » | | |
| — id. (r. g.) | 90 | | |
| — Orléans | 800 | | |
| — Rouen | 490 | | |
| — Hâvre | 250 | | |
| — Marseille | 315 | | |
| — Bâle | 100 | | |
| — Centre | 345 | | |
| — Boulogne | 160 | | |
| — Bordeaux | 400 | | |
| — Nord | 352 | | |
| — Montereau | » | | |
| — Lyon | 297 | | |
| — Strasbourg | 350 | | |
| — Tours, Nantes | 330 | | |
| — Dieppe et Fécamp | » | | |
| — Bordeaux, Teste | » | | |
| — Grand-Combe | » | | |
| — Montpell., Cette | » | | |
| — Anvers à Gand | » | | |

| | |
|---|---|
| Oblig. de la Ville | 985 |
| Caisse hypoth. | » |
| Oblig. Gouin | » |
| — Ganneron | » |
| — Baudon | » |
| — Béchet | » |
| — C. Legendre | » |
| Quatre canaux | 1000 |
| Jouissance id. | » |
| Aveyron | » |
| Zinc V. Mont. | » |
| — Nouv. — | » |
| Monceaux | » |
| Ob. St-Germain | » |
| — Orléans | » |
| — Rouen | » |
| — Hâvre | » |
| — Marseille | » |
| Gaz français | » |

| CHANGES, 90 jours. | |
|---|---|
| Hambourg | 83 3/4 |
| Berlin | 361 » |
| Londres | 25 25 |
| Madrid | 490 » |
| Vienne | 248 3/4 |
| Amsterdam | 210 1/4 |
| Francfort s/m. | 208 1/2 |
| Milan | » |
| Trieste | 248 1/2 |
| Naples | 418 » |
| Or en barres | 40 » |
| Louis d'ors | 40 » |
| Arg. en barres | 5 » |

La bourse en hausse avec augmentation d'affaires. L'écart du 3 0/0 à 5 0/0 diminue chaque jour, l'amortissement continuant à n'acheter que du 3 0/0.

*Les rédacteurs :* HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

## PROGRAMME DES SPECTACLES DU 9 MARS.

**TH. DE LA RÉPUBLIQUE.**
On commence à 7 h. 0/0.

THERSITE,
com. 5 actes, en vers.
Thersite Geffroy
Mérion Mirecour
Déiphron Maubant
Calliclès Got
un grec Chéry
Niséïs mesd. Judith
Stromia Mirecour

LE PUF, c. 5 a. Scribe.
Desgaudets Provost
Marignan Regnier
Albert Maillard
Maxence Brindeau
Bouvard Got
2 valets Mathieu, Robert
Corine mesd Allan
Antonia Judith
la comtesse Avenel
la marquise Bertin

**OPÉRA-COMIQUE.**
On commence à 7 h. 0/0.

HAYDÉE OU LE SECRET.
op.-c. en 3 a., Scribe, Auber.
Edgardo Roger
Asthon H.-Léon
Andréa Audran
Dominico Ricquier
Rafaela Mmes Grimm
Haydée Lavoye

LE CHALET,
op. c. 1 a., Scribe, Mélesville, Adam.
Max H.-Léon
Daniel Jourdan
Betly mad. Levasseur

**ODÉON.**
On commence à 7 h. 0/0.
Première représentation de :
LA FILLE D'ESCHYLE.

**ITALIENS.**
On commence à 8 h.
—
DON GIOVANNI

**THÉATRE-HISTORIQUE.**
On commence à 7 h. 0/0.

MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.
(1re soirée.)
Dantès Mélingue
Danglars Chéri
Morel, St-Léon
Pénélon Barré
Caderousse Boutin
Dantès père Cullier
Noirtier, Dupuis
Fernand, George
Villefort Lacressonni.
Faria Bonnet
Antoine Charles
Bertuccio Crette
Raville Beaulieu
le Gouverneur Peupin
un agent de pol. Lefèvre
Mercédès mesd. Lacressonni.
la Carconto Person
Grignolle Jouve
René Maillet, Delistel
mad. Morel, Fontenay
fem. de chambre. Betzy

**OPÉRA-NATIONAL.**
On commence à 7 h.

LE BRASSEUR DE PRESTON.
op.-c. 3 a. Leuvet, Brunsvick, A. Adam.
Daniel, Cabel
Toby Huré
Jenkins Châteauren.
Mulgrave Sallerin
Lovel Dutilloy
Bob Hervé
Effie mad, Potier.

DON QUICHOTTE,
don Quichotte Hervé
Sancho J. Keim

LES BARRICADES, op.-c. 2 a.
Père Simon J. Keim
un Elève Huner
Vincent Fosse
Valentin Lecourt
Mazagran Mesd Octave
Thérèse Cara

**VAUDEVILLE.**
On commence à 0 h. 0/0.
INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

**VARIÉTÉS.**
On commencera à 6 h. 1/2.

LE MARQUIS DE LAUZUN.
v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mlle Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

LES IMPRESSIONS DE MÉNAGE,
v. 1 a. Brisebarre, St-Yves.
Blondeau Henry
Duhamel Lepeintre
Anatole St-Just
Léonie mesd. Virginie
Camille Lobry
Victorine Fouquet

LE GAMIN DE PARIS, v. 2 a.
Bayard, Vanderburk.
Le général Dafont
Joseph Bouffé
Amédée Cachardy
Bizot Rébard
Elisa mesd. St-Marc
mad. Meunier Flore
mad. Morin Jolivet

LES ENFANTS DE TROUPE,
v. 2 a. Bayard et Bléville.
Le colonel Romand
Sévelas Rébard
Louis Cachardy
Trim Bouffé
Flamberge Hoffmann
Nadège Mlle Saint-Marc
Lodoïska Flore
Henriette Potel
Titine Suzanne.

LES EXTRÊMES SE TOUCHENT.
v. 1 a. Decourcelle, Battu.
le chevalier Lafont
Martin Desjardins
la comtesse mesd. Page
Licette Fouquet

**GYMNASE.**
On commence à 7 h. 0/0.

CRISTOPHE LE CORDIER,
c.-v. 2 act. Xavier, Masson.
Christophe Achard
Chignard Landrol
Charles Rhozevil
Paturin Pérès
Madeline Mmes Désirée
Mme Rigaud Lambquin
Suzanne Anna-Chéri

LA FEMME BLASÉE.

LA CLÉ DANS LE DOS,
c.-v. 1 a., Duvert, Lauzanne.
Athanase Arnal
Grinchet Sylvestre
Dumolard Landrol
Lucien A. Landrol
Endymion Antonin
Mme Lardèche Mmes Lambquin
Isabelle Kœhler
Emerance Fargette

LES MALHEURS D'UN AMANT HEUREUX, c.-v. 2 a., Scribe.
Torigny Ferville
Bonneval Numa
Themine Bressant
Mme de Simiane Mmes Melcy
Hortense Rose Chéri
Henriette Marthe

**THÉATRE MONTANSIER.**
On commence à 7 h. 0/0.

34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a.

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.

Chants patriotiques.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbichet. Sainville — Colardeau, A. Tousez.

AMOUR ET BIBERON.

BRELAN DE TROUPIERS,
v. 1 a. Dumanoir, E. Arago.
Gatecuir Lhéritier
les 3 rôles Levassor
Césarine Mmes Dupuy
ve Portugal Leménil

**PORTE-SAINT-MARTIN.**
On commence à 6 h. 0/0.

LA FIN DU MONDE,
revue 3 a.
Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,

Chant de la République.

GUILLAUME TELL,
dr. 5 a. V. Boileau.
Guillaume Tell Raucourt
Stauffacher Jemma
Walter Furst Marius
Melchtal Linville
Ruodi Dubois
Conrad Déchampt
Rosselman Moessard
Verni Vissot
Friesard Albert
Gessier Mulin
Meier St-Amand
Stressi Néraut
Hedwige, Mmes Halley
Gertrude Daubrun
Armgart Charton
Jemmy Désirée
Walter Tell Daroux

**GAITÉ.**
On commence à 6 h. 1/2.
1re représentation de :
LE PACTE DE FAMINE,
dr. 5 a.

**AMBIGU.**
On commence à 5 h. 1/2.

NOTRE-DAME-DES-ANGES,
dr. 5 actes.
Précédé de :
UN MARIAGE EN 1793,
Prologue en un acte,
Frédéric Mondidier
de Trénitz Chilly
Maurice G. Guichard
Bernard Arnault
Gauthier Stainville
Pandeloup Ménier
Michel Laurent
maître d'hôtel Thierry
Thérèse Mmes Guyon
Louise Naptal-Arn.
Catherine Lemaire

1re représentation de :
LE 24 FÉVRIER.
A propos en vers, joué par M. Montdidier et Mlle Sarah-Félix.

**COMTE.**
LE BERGER,
LES NICHES,
LE PARAPLUIE,
ARLEQUIN.

**FOLIES.**
LA FILLE DE MARBRE.
LA LAITIÈRE.
LA ROSE.
COCARDE.

**DÉLASSEMENTS.**
LES DÉLASSEMENTS.
LISBETH.
LA FILLE DU DIABLE.

**BEAUMARCHAIS.**
TROIS ROSES.
MONTLUC.
L'ILE DE BARATARIA.
La Marseillaise,
LES RODEURS.

**SPECTACLES-CONCERTS.**
On commence à 7 h.
Musique, Danses, Chansonnettes, Pantomime, Physique, etc.

**SALLE VALENTINO.**
Soirées dansantes et musicales

**DIORAMA.**
Boulevart Bonne-Nouvelle, tous les jours de 10 à 4 h.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.